

BULLETIN n° 41 - Décembre 2000

SOMMAIRE

EDITORIAL - Le devoir d'informer
Assemblée générale du 11 août 2000
Présentation à la municipalité
Des décisions spéciales de l'Assemblée générale.
Règles d'urbanisme applicables
Forum des Associations du 16 septembre
Les panneaux du stand
Questions aux candidats
- lettre aux candidats à la municipalité
- lettre aux candidats au Conseil général
Un parti d'aménagement pour Dahouët
Protestation de monsieur Guédo
Un site Internet pour la Mairie de Pléneuf-Val-André
Petites choses à faire...

Ce bulletin présente :

- un compte rendu sommaire de l'Assemblée générale du 11 août en se référant aux documents (rapports – texte des décisions proposées) qui avaient été adressés 15 jours avant à tous les sociétaires,
- et les questions que nous avons prévu poser aux candidats à la municipalité et au Conseil général.

Nous attirons spécialement votre attention sur les projets de lettre que nous avons prévu leur adresser, et nous souhaitons recevoir vos réactions et propositions à ce sujet.

EDITORIAL - Le devoir d'informer

L'un des devoirs, trop souvent oublié, de nos élus et des candidats aux charges du prochain mandat municipal est le devoir d'informer

- informer clairement et sincèrement des programmes sur lesquels ils nous demanderont de les élire;
- nous informer ensuite de l'exécution de ces programmes et de la suite donnée aux promesses qu'ils auront faites, bref, rendre compte;
- nous informer, complètement et sans biaiser avantageusement l'éclairage, des divers stades de leur action, notamment stades de conception et d'élaboration des projets, stades des arbitrages et des décisions, stades des programmations et des réalisations, et enfin stade de l'évaluation.

Ce qu'on appelle couramment « devoir de transparence »

Nous avons trop souvent reproché aux dernières municipalités ce qui nous paraissait être des manquements graves au « devoir de transparence » pour ne pas nous réjouir de deux faits déjà signalés mais qu'il est bon de rappeler ici :

- la procédure retenue, et telle qu'elle s'exécute jusqu'à présent, pour l'étude de l'aménagement de Dahouët;
- l'amélioration de l'information, avec un nouveau bulletin municipal dont le contenu répond enfin à son objet, et qui est publié régulièrement, et avec la présentation de certains grands projets d'aménagement par des expositions comme on l'a vu cet été pour Dahouët et pour la Ville Berneuf, et comme on va le voir ces prochains jours pour le centre du Val-André.

Il est vrai que, pour la communication, il était facile de faire de très grands progrès puisqu'il n'y avait quasi-rien, qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire !

La pratique de ne pas répondre aux questions posées par écrit, et le réflexe de la rétention d'informations auxquelles le public a droit, n'ont pas encore disparu.

Et il reste à exploiter les énormes moyens dont nous disposons désormais avec Internet.

Escomptons que la prochaine municipalité se pénétrera de ce "devoir de transparence", pour ne plus se contenter seulement d'une concession formelle à quelque exigence superficielle de démocratie locale, mais pour créer entre

l'élu et l'électeur une relation dans la durée permettant de promouvoir et de mener une action sur le long terme.

A cette fin, il ne suffit pas de présenter à la mairie des panneaux décrivant les projets ou les esquisses de projet, d'améliorer le rythme, le contenu et le graphisme du bulletin, de créer un site Inter.

Complète et sincère, l'information répond alors formellement au "devoir de transparence".

Bien faite, elle a quelque chance de « passer » si elle répond à une attente.

Mais en matière d'urbanisme, l'attente se cantonne le plus souvent sur des points de détail et sur des besoins immédiats, alors que ce domaine pose des questions complexes et difficiles qu'il faut aborder et résoudre avec des vues globales et à long terme.

Et il ne suffit pas que l'information "passe" ; il faut qu'elle demeure en s'intégrant dans la réflexion de nos concitoyens.

La municipalité d'une commune voisine fait aujourd'hui l'expérience d'une information restée sur son support - une exposition pendant plusieurs mois à la mairie d'un projet de la « maison de la mer »-, ou qui a pu "passer" superficiellement sans s'enraciner à ans la réflexion.

Ce projet, qui n'avait jamais paru contesté aux divers stades de sa longue maturation, une fois réalisé, a soulevé un tollé violent mais bien tardif.

Il a manqué d'un relais entre la municipalité et la population.

C'est le rôle de l'AVA, chez nous, d'assurer ce relais.